



Département des Ardennes

5E

COMMUNE DE
NOUVION-SUR-MEUSE

PLAN LOCAL
D'URBANISME

ANNEXES-INFORMATIONS DIVERSES

(au titre de l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme)

Echelle 1 / 5.000 ème

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 05 avril 2007,
approuvant la révision
du Plan Local d'Urbanisme



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
30 Avenue Philippoteaux - B.P. 10078
06203 SEDAN Cedex
Tel.03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
E-mail dumay@dumay.fr

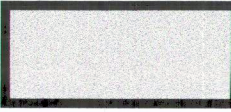
Approuvé le : 23.02.1986

Révisé le:	Modifié le:	Mise à jour le:
05.04.2007		

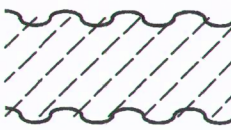
Source: - Vectorisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25

LEGENDE

----- Limite de Commune



Périmètre dans lequel s'applique le Droit de
Préemption Urbain défini par les articles L.211-1
et suivants du Code de l'Urbanisme.
(Totalité des zones urbaines et des zones
d'urbanisation future délimitées par le P.L.U.)



Secteurs situés au voisinage des infrastructures de
transport terrestre et soumis à des prescriptions
d'isolement acoustique.
(300 mètres de part et d'autre de la voie S.N.C.F.)

